

PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION 2024-2025

ÉCOLE : Académie Alexandre-Dumas

EN DATE DU : 2024-10-22

DATE DU PROCHAIN SONDAGE : mai 2025

À RÉVISER ET AFFICHER SITE WEB : Avant 31 octobre 2024

MEMBRES DE L'ÉQUIPE POUR LA SÉCURITÉ ET LA BIENVEILLANCE DANS L'ÉCOLE

Nom de l'élève : Ruth Pierre

Nom de la direction de l'école : Manon Lavigne

Membre du personnel enseignant : Léonie Victoire Nouko, Inoi Mama Hadidja, Oana Anton

Membre du personnel non-enseignant : Aurore Sutton

Nom du parent, tuteur ou tutrice : Yasaman Jalali-Kushki

Nom du conseiller pédagogique de l'équipe écoles sécuritaires et bienveillantes : Mireille Zangue Kouambo

Nom du membre de l'équipe de travail social ou de santé mentale (si disponible) : Judith Excellent

1. Énoncés de politiques :

L'intimidation :

- l'intimidation est préjudiciable au bien-être et à l'apprentissage des élèves;
- l'intimidation nuit au climat scolaire, y compris aux relations saines;
- l'intimidation, notamment la cyberintimidation, est un problème grave qui n'est pas acceptable dans un environnement scolaire (y compris virtuel), dans le cadre d'une activité scolaire ou dans toute autre circonstance ayant une incidence sur le climat scolaire.

2. Définition de l'intimidation :

Selon la [Loi sur l'éducation](#), « intimidation » s'entend d'un comportement agressif et généralement répété d'un élève envers une autre personne qui, à la fois,

a) a pour but, ou dont l'élève devrait savoir qu'il aura vraisemblablement cet effet :

- (i) soit de causer à la personne un préjudice, de la peur ou de la détresse, y compris un préjudice corporel, psychologique, social ou scolaire, un préjudice à la réputation ou un préjudice matériel,
- (ii) soit de créer un climat négatif pour la personne à l'école,

b) se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs, réel ou perçu, entre l'élève et l'autre personne, selon des facteurs tels que la taille, la force, l'âge, l'intelligence, le pouvoir des pairs, la situation économique, le statut social, la religion, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, la situation familiale, le sexe, l'identité sexuelle, l'expression de l'identité sexuelle, la race, le handicap ou des besoins particuliers.

On entend en outre par comportement, pour l'application de la définition d'« intimidation », le recours à des moyens physiques, verbaux, électroniques, écrits ou autres.

Cyberintimidation

On entend en outre par intimidation, pour l'intimidation par des moyens électroniques (communément appelée cyberintimidation), notamment par :

- a) la création d'une page Web ou d'un blogue dans lequel le créateur usurpe l'identité d'une autre personne;
- b) le fait de faire passer une autre personne comme l'auteur de renseignements ou de messages affichés sur Internet;
- c) la communication électronique d'éléments d'information à plus d'une personne ou leur affichage sur un site Web auquel une ou plusieurs personnes ont accès.

NAVIGATION DU GABARIT :

[Stratégies en matière d'éducation, de sensibilisation et de communication.](#)

[Stratégies de prévention en matière d'intimidation.](#)

[Stratégies d'intervention et de soutien en matière d'intimidation.](#)

[Signalement des actes d'intimidation.](#)

[Rôles.](#)

[Ressources pour les parents.](#)

STRATÉGIES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION, DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION

Cette section cible les interventions qui visent à accroître l'éducation, la sensibilisation et la communication auprès des élèves, du personnel, des parents, tuteurs et tutrices ainsi que l'ensemble de la collectivité afin qu'ils contribuent à la lutte contre l'intimidation et l'adoption des comportements appropriés par les élèves.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2025, outiller la communauté scolaire (élèves, parents et membres du personnel) de toutes les écoles à soutenir la mise en œuvre des pratiques qui contribueront au bien-être et à l'épanouissement des élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2025, établir et adopter de façon systématique une culture réparatrice à l'échelle de l'école afin de développer les compétences pour les relations saines.

Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
Continuer la promotion des ateliers destinés aux parents et y encourager la participation du Conseil d'école	<ul style="list-style-type: none"> - Les parents de l'école sont informés des ateliers offerts - Nombre de parents participants 	<ul style="list-style-type: none"> - Direction 	Selon l'horaire des ateliers offerts
Enseignement explicite des élèves sur les matrices de comportement et le code de conduite par des mises en situation fictives	<ul style="list-style-type: none"> - Les élèves utilisent le vocabulaire commun - Les attentes, les stratégies et les résolutions sont harmonisées 	<ul style="list-style-type: none"> - Personnel de l'école 	Tout au long de l'année

Priorité 2 de l'école : Communiquer et outiller la communauté scolaire par rapport aux pratiques de prévention et de lutte contre l'intimidation.

Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation aux élèves de l'école :			
Présentation aux élèves de l'école pour expliquer la politique de l'école en matière d'intimidation pour : <ul style="list-style-type: none"> - Expliquer l'intimidation; - Expliquer la différence entre l'intimidation et un conflit/chicane; - Expliquer les différentes formes d'intimidation; 	<ul style="list-style-type: none"> - Validation des thèmes traités pendant l'année scolaire - Tout le personnel et les élèves de l'école ont vu la présentation sur l'intimidation : cette présentation est à 	<ul style="list-style-type: none"> - Direction - Titulaires et spécialistes 	Septembre et octobre

<ul style="list-style-type: none"> - Expliquer le rôle des élèves dans des situations d'intimidation. Adopter les comportements de protection et de coresponsabilité; - Expliquer que faire si l'élève voit ou vit des situations d'intimidation; - Expliquer comment signaler les gestes d'intimidation et de violence au personnel scolaire ou à un adulte de confiance (expliquer la fiche de signalisation ou le Forms de l'école pour signaler les cas d'intimidation ou de violence); - Faire la promotion des organismes externes pour venir en aide aux élèves; - Expliquer les initiatives de l'école pour prévenir l'intimidation à l'école cette année. 	<p>adapter à l'âge des élèves et au profil de la classe.</p>		
<p>Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation au personnel de l'école :</p>			
<ul style="list-style-type: none"> - Formation autonome : Formation obligatoire - violence en milieu de travail - Formation du personnel sur les incidents violents; - Revue du guide Violence au travail dans les conseils scolaires : un guide de la loi; - Revue de la politique 4,32 du Conseil sur la violence au travail et la directive administrative 4,32 ici. - Formations autonomes sur la Cybersécurité - Rencontre de planification du PPIMI avec les membres de l'équipe pour la sécurité et la bienveillance de l'école; 		<ul style="list-style-type: none"> - Ressources Humaines - Membres de l'équipe pour la sécurité et la bienveillance dans l'école - Direction 	<p>Septembre à Novembre 2024</p> <p>Novembre 2024</p> <p>Octobre 2024</p>

<ul style="list-style-type: none"> - Présentation du plan de prévention à l'ensemble du personnel de l'école et mise à jour lors de la journée pédagogique du mois de novembre et revue de la NPP 144.; - Affichage du PPIMI dans le salon du personnel de l'école pour qu'il soit accessible par les membres du personnel de l'école. 		- Direction	Novembre 2024
Communication à l'intention des parents :			
<ul style="list-style-type: none"> - Présentation du plan de prévention (PPIMI) lors de la rencontre avec le conseil d'école; - Affichage du plan de prévention à l'intimidation sur le site web de l'école; - Envoie d'un bulletin d'information à la maison des actions entreprises pour contrer l'intimidation à l'école par courriel ou par les réseaux sociaux de l'école; - Fournir des ressources disponibles pour appuyer les parents en cas d'intimidation 		- Direction	Novembre 2024

STRATÉGIES DE PRÉVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION

Cette section cible les interventions à mettre en œuvre pour assurer de façon continue la prévention de l'intimidation. Les activités de prévention doivent avoir lieu au niveau de chaque élève, de chaque classe et au niveau de la communauté scolaire.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2025, promouvoir dans toutes les écoles les initiatives qui soutiennent au quotidien le bien-être et la santé mentale des élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2025, chaque classe s'engagera dans des activités de soutien au comportement positif.

Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier

<p>Engagement dans le projet La promesse Viamonde - passeport vers l'apprentissage socioémotionnel</p> <p>Moozoom Plans des leçons Excursions virtuelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Bâtir la capacité des élèves pour pouvoir gérer leur stress et développer leur estime de soi - Harmonisation des valeurs, des attentes et des pratiques au sein de l'école 	<ul style="list-style-type: none"> - Équipe en santé mentale et TS - Équipe EED, Équipe de SM du Conseil - Équipe MOOZOM - Frédérique 	<p>Année scolaire 2024-2025</p> <p>Année scolaire 2024-2025</p>
<p>Ateliers BRAVE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Ateliers BRAVE pour les 2^e, 3^e et le cycle moyen 	<ul style="list-style-type: none"> - Organisme BRAVE 	<p>Octobre 2024</p>
<p>Ateliers Ma Culture dans le ResPAIX</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Ateliers Ma Culture dans le ResPAIX pour les 5^e et les 6^e 	<ul style="list-style-type: none"> - Équipe en santé mentale 	<p>Année scolaire 2024-2025</p>
<p>Ateliers Différents, mais pas indifférents</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Ateliers pour les élèves de la 1^{re} à la 6^e année 	<ul style="list-style-type: none"> - Équipe en santé mentale 	<p>Année scolaire 2024-2025</p>
<p>Ateliers Gestion de stress et estime de soi</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Ateliers pour les classes de 2/3, 3/4 et 5/6 	<ul style="list-style-type: none"> - Équipe en santé mentale 	<p>Hiver 2025</p>
<p>Ateliers Au cœur de l'harmonie</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Ateliers de 1^{re} à la 6^e année 	<ul style="list-style-type: none"> - Équipe en santé mentale 	<p>Hiver 2025</p>
<p>Construire les bases de l'approche réparatrice par l'emploi des cercles proactifs : les cercles relationnels, de check-in/check-out.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 1 cercle par semaine 	<ul style="list-style-type: none"> - Enseignant titulaire 	<p>Hebdomadaire</p>
<p>Promotion du code de vie de l'école :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Annonces à la radio scolaire, utilisation des matrices (buts de la semaine) ➤ Reconnaissance des compétences comportementales en lien avec les matrices de comportement et le code de conduite de l'école ➤ Référentiel/affiche en salle de classe sur le code de vie ou les règles de la classe; <p>Présentation des matrices.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Matrices sont affichées à divers endroits dans l'école. - Le code de vie est affiché dans les classes - Les règles de la classe sont affichées dans la classe <p>Les matrices sont enseignées, modélisées et</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Enseignants titulaires - Membres de l'équipe pour la sécurité et la bienveillance dans l'école - Enseignants <p>Enseignants</p>	<p>Année scolaire 2024-2025</p>

	affichées dans les lieux désignés		
Établir et adopter le système de renforcement positif à l'échelle de l'école : - Utilisation de ClassDojo comme système de renforcement positif harmonisé; - Présentation du système aux élèves, - Enseignement des matrices et des valeurs.	- Les matrices du système de renforcement positif sont visibles dans chaque salle de classe	- Le personnel de l'école	Année scolaire 2024-2025
Priorité 2 de l'école : L'école s'engage à participer aux activités systémiques du conseil scolaire Viamonde.			
Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
Chaque classe participe à au moins une activité reliée à chaque thème du calendrier systémique	- Des preuves d'apprentissages sont visibles dans la salle de classe - Un horaire est établi par la direction pour que toutes les classes puissent participer	- Titulaires - Direction	Année scolaire 2024-2025 Année scolaire 2024-2025
Participation à la formation sur la trousse de prévention et de promotion de la vie	- Prévention et promotion de la vie	- Djenane Douglas	Automne 2024
Participation à la formation ASIST	- Formation sentinelle ASIST	- L'équipe de Santé Mentale	Hiver 2025
Formation INVSC	- Prévention et intervention en situation de crise	- L'équipe de Santé Mentale	Année scolaire 2024-2025
Enseignement de leçons sur la prévention de l'intimidation, la sécurité personnelle, l'autoprotection et la gestion des émotions avec le programme – Enfants Avertis Présentation de la ressource Enfants Avertis pour visionner la capsule https://bit.ly/39AXOJD	- Une leçon par semaine est donnée à tous les élèves de l'école	- Enseignant d'éducation physique, enseignant titulaire et/ou tout autre membre du personnel enseignant.	Année scolaire 2024-2025

<p>Pour télécharger la ressource, utiliser le lien suivant - https://bit.ly/3zvWqm4</p>			
<p>Participation au concours ARTmonie:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Visiter le site nouveau site du concours Artmonie MY SITE - Informations générales (weebly.com) - Nouveautés : Nouvelles catégories pour souligner la journée du chandail rose : Illustration pour fond d'écran et danse/Flashmob - Voir les critères de sélection et les formats - Présentation des œuvres à l'ensemble de l'école; - Sélection d'une œuvre par cycle. - Soumettre une œuvre par cycle en utilisant le lien : Formulaires de soumission et vérification - MY SITE (weebly.com) - Vote du public 	<ul style="list-style-type: none"> - Une œuvre par cycle est soumise au concours Artmonie 	<ul style="list-style-type: none"> - Titulaire Direction 	<ul style="list-style-type: none"> - Date limite pour soumettre une œuvre au concours : 25 novembre - Le public pourra voter pour son œuvre préférée. Un sondage sera envoyé à la communauté et sera ouvert du 28 au 29 novembre

Le développement des compétences relationnelles fait partie du processus universel de l'apprentissage socio émotionnel (ASÉ).

Participer à des initiatives portant sur :

L'équité et l'inclusion :

- Participation aux [activités systémiques du Conseil](#)
- Intégrer des perspectives et des activités culturelles significatives de la communauté 2SLGBTQ+ dans la planification de l'enseignement :
- Mettre sur pied un club scolaire faisant la promotion de l'inclusion, de la sécurité et du respect; par exemple le Conseil Étudiant
- Déterminer les ressources disponibles en salle de classe ou disponibles à la bibliothèque de l'école portant sur l'équité et l'inclusion;
- Participation à la semaine Via-Arc-en-ciel du Conseil

- **Inclure les perspectives des Premières Nations, des Métis et Inuit dans la planification de l'enseignement, par l'entremise des ressources disponibles au conseil et des voix authentiques :**
- Lecture de la reconnaissance du territoire une fois par semaine à la radio scolaire le matin;
- Utiliser le guide de la reconnaissance des territoires comme outil pédagogique;
- Se familiariser avec la pédagogie du lieu, qui inclut des apprentissages expérientiels en plein air;
- Préconiser, inclure et se référer aux valeurs universelles dont le respect, l'amour, l'humilité, l'honnêteté;
- Participation à la Semaine de reconnaissance des traités -première semaine du mois de novembre;
- Prendre connaissance du Guide culturel des pratiques gagnantes pour l'inclusion des perspectives autochtones (Premières Nations, Métis et Inuits) dans l'enseignement situé dans le EAV ou le Teams de l'éducation autochtone;
- Rendre disponible et intégrer les œuvres littéraires écrites par des Premières Nations, Métis et Inuit en salle de classe. (les œuvres disponibles sont cataloguées sous divers thèmes, incluant la nature, la famille, réconciliation, etc.);
- Prendre part aux activités suggérées dans le calendrier mensuel ECLC, qui inclut l'éducation autochtone, l'environnement et la construction identitaire;
- Participer aux activités pour souligner le mois de l'histoire des peuples autochtones (juin) et la Journée nationale des Autochtones (le 21 juin);
- Faire un rappel pour l'autoidentification volontaire et confidentielle des Premières Nations, Métis, Inuits lors de l'inscription initiale ou à tout autre moment pendant l'année.

Tableau à l'entrée de l'école

- **Intégrer les principes de la pédagogie sensible et adaptée à la culture, des perspectives et des activités culturelles significatives dans la planification de l'enseignement :**
- Mettre en place des initiatives pour appuyer une pédagogie sensible et adaptée à la culture;
- Encourager la réflexion, les questions;
- Introduire le terme enseignement culturellement pertinent pour décrire l'enseignement qui intègre les connaissances de l'élève et ses expériences au foyer et dans la communauté dans le curriculum, de même que dans l'enseignement et les expériences d'apprentissage en classe;
- Intégrer les trois principes essentiels (avoir des attentes élevées envers tous les élèves, aider les élèves à développer leurs compétences culturelles et guider les élèves dans le développement d'une sensibilité culturelle);
- Encourager les élèves à orienter leur apprentissage en intégrant leur identité et leurs connaissances préalables à leurs expériences au foyer et dans la communauté;
- Initier une démarche de construction identitaire chez les élèves avec l'outil MyBlueprint;
- Veiller à développer les perspectives socioculturelles des élèves;
- Planification de l'intégration des référents culturels dans l'enseignement;
- Varier les ressources et le matériel pédagogique pour que le milieu d'apprentissage reflète et soit accessibles à l'ensemble des apprenants;
- Choisir des ressources, du matériel et des livres qui présentent à la fois des perspectives locales et globales;
- Exploitez une variété de ressources en littérature, en arts, etc., qui incorporent les cultures des élèves;

- Faire la promotion d'un leadership culturel partagé;
 - Célébration de la communauté scolaire (p. ex., journée multiculturelle, etc.);
 - Faire preuve d'humilité, consulter et demander plutôt que présumer et imposer ce que nous croyons soit l'inclusion respectueuse des cultures qui ne sont pas la nôtre.
-
- **Privilégier des activités qui favorisent le développement du leadership chez les élèves :**
 - Assurer la mise en œuvre du Conseil Étudiant;
 - Participation à la journée : Invitons nos jeunes au travail (élèves de 9^e année);
 - Participation aux activités animées par l'équipe de l'animation culturelle;
 - Collaboration avec notre moniteur de langue.
-
- **Organiser des journées décloisonnées au niveau de l'école pour des occasions comme :**
 - Soirée ÉduGrimpe
 - Journée d'échange et réparation de vêtements
 - Fêtes;
 - Saint-Valentin;
 - Carnaval d'hiver;
 - Olympiades d'été;
 - Soirée numératie;
 - Semaine de l'éducation;
 - Semaine de la francophonie en collaboration avec les services communautaires;
 - Fête champêtre.
-
- **Assurer la mise en œuvre de clubs et/ou d'alliance d'écoles :**
 - Club de soccer;
 - Clubs sportifs;
 - Club d'arts;
 - Club robotique;
 - Comité école-saine;
 - Comité éco-école;
 - Comité social;
 - Clubs thématiques;
 - Club de lecture.

- **Participation aux activités offertes par des organismes externes :**
 - ArtShine
 - **Cours de gardienne**
 - **Cours Seul à la maison**
 - **Cours de secourisme**
 - **Club de lecture de la bibliothèque municipale**
 - **Club ÉcoAmbassadeurs (technologie)**

STRATÉGIES D'INTERVENTION ET DE SOUTIEN EN MATIÈRE D'INTIMIDATION

L'intimidation est une difficulté relationnelle qui demande une solution relationnelle. Cette section cible les interventions et le soutien à offrir tant aux élèves victimes de l'intimidation que ceux qui la pratique. Lors de l'intervention, affirmer clairement que l'intimidation est un comportement inacceptable. L'intervention doit viser l'enseignement des habiletés relationnelles (relations saines, la collaboration, le respect des différences, la tolérance, l'empathie, la résolution de conflits) et la compréhension nécessaire pour que les élèves n'empruntent pas la voie de l'intimidation et se comportent en citoyen responsable. L'annexe jointe à ce plan offre des suggestions de stratégies à mettre en œuvre.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2025, développer dans toutes les écoles la capacité des intervenants à soutenir les élèves qui sont victimes et témoins de l'intimidation tout en modélisant les comportements attendus auprès de tous les élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2025, tous les membres du personnel de l'école connaîtront les programmes et le soutien disponibles pour les élèves qui ont subi des actes d'intimidation, pour les témoins des actes d'intimidation et pour les élèves qui ont commis les actes d'intimidation.

Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
<p>Les programmes de soutien sont disponibles compte tenu de la situation et du besoin.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Soutien aux élèves qui ont subi des actes d'intimidation : <ul style="list-style-type: none"> - Identifier, éduquer, soutenir et conseiller l'élève; - Offrir des sessions d'éducation sur la gestion des émotions, le stress, le bien-être en salle de classe; 	<ul style="list-style-type: none"> - Offrir l'appui de façon ponctuelle selon les besoins individuels 	<ul style="list-style-type: none"> - Équipe-école 	<p>Au besoin</p>

<ul style="list-style-type: none"> - Faire des suivis régulièrement avec l'élève afin de s'assurer que la situation ne puisse pas se reproduire; - Offrir l'aide ou l'intervention des travailleurs sociaux disponibles; - Offrir des sessions de counseling individuel et/ou collectif; - Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire); - Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire par l'entremise des conférences réparatrices (<i>pour les écoles qui adoptent une culture réparatrice proactive au préalable</i>); - Offrir des sessions de modélisation des comportements pour savoir comment réagir aux gestes d'intimidation; - Créer un environnement sécuritaire pour l'élève; - Créer un plan de sécurité de l'élève; - Appel à la police. - Référer l'élève vers des organismes comme : <ul style="list-style-type: none"> - Jeunesse, j'écoute; - Tel-jeunes; - LGBTQ Youth LINE; - Black Youth Helpline; - +FORT -application mobile qui offre un soutien aux jeunes victimes d'intimidation; - Ligne d'écoute d'espoir des Premières Nations et des Inuits (24 heures). 			
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Soutien aux élèves qui ont été témoins des actes d'intimidation : <ul style="list-style-type: none"> - Identifier, éduquer, soutenir et conseiller l'élève; - Offrir l'appui des travailleurs sociaux; - Offrir des sessions de counseling individuel et/ou collectif; - Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire); 	<ul style="list-style-type: none"> - Offrir l'appui de façon ponctuelle selon les besoins individuels 	<ul style="list-style-type: none"> - Équipe-école 	<p>Au besoin</p>

<ul style="list-style-type: none"> - Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire par l'entremise des conférences réparatrices (<i>pour les écoles qui adoptent une culture réparatrice proactive au préalable</i>); - Offrir une session de modélisation des comportements : réactions aux gestes d'intimidation; - Créer un environnement sécuritaire pour les élèves; - Créer un plan de sécurité de l'élève, si nécessaire. 			
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Soutien aux élèves qui ont pratiqué des actes d'intimidation : <ul style="list-style-type: none"> - Identifier, éduquer, soutenir, conseiller, accompagner l'élève; - Sessions de modélisation des comportements et des habiletés prosociales personnalisées par l'éducatrice spécialisée de l'école; - Enseignement explicite du comportement attendu avec rétroactions fréquentes; - Intervention éducative sur l'intimidation (p. ex. : lire un livre sur l'intimidation aux plus petits, créer un sondage et présenter ses résultats); - Monitorer et faire des suivis régulièrement avec l'élève afin de s'assurer que la situation ne se reproduise pas; - Appliquer les conséquences éducatives et les sanctions en milieu scolaire; - Suivre les étapes établies dans le tableau décisionnel de l'école; - Uniformisation et harmonisation des interventions du personnel qui travaille avec l'élève; - Intervention des travailleurs sociaux; - Offrir des sessions de counseling individuel et/ou collectif; - Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire); - Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire pour assurer la réintégration de l'élève à 	<ul style="list-style-type: none"> - Offrir l'appui de façon ponctuelle selon les besoins individuels 	<ul style="list-style-type: none"> - Équipe-école 	<p>Au besoin</p>

<p>travers des cercles et de gestes réparateurs par un membre formé (<i>pour les écoles qui adoptent une culture réparatrice proactive au préalable</i>);</p> <ul style="list-style-type: none"> - Élaborer un plan d'intervention; - Élaborer un plan de soutien du comportement (déterminer un plan de modification du comportement et un contrat de comportement avec l'élève); - Déterminer, modifier ou adapter le PEI au besoin, s'il y a lieu; - Entreprendre les démarches selon l'évaluation de l'analyse du VTRA, s'il y a lieu; - Élaborer un Plan de sécurité de l'élève en situation d'urgence, s'il y a lieu; <p>Appel à la police.</p>			
<p>Priorité 2 de l'école : D'ici juin 2025, les membres du personnel de l'école utiliseront l'approche réparatrice et seront en mesure d'intervenir en fonction du tableau décisionnel</p>			
Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
Utilisation de cercles réparateurs à la suite de situations conflictuelles pour la réparation et la réintégration	<ul style="list-style-type: none"> - Affiches visibles avec les questions réparatrices 	<ul style="list-style-type: none"> - Tout le personnel 	Année scolaire 2024-2025
Utilisation des matrices de comportement et du code de conduite pour résoudre des conflits	<ul style="list-style-type: none"> - Affiches visibles et accessibles du chemin de la paix 	<ul style="list-style-type: none"> - Tout le personnel 	Année scolaire 2024-2025
Interventions en fonction du tableau décisionnel de l'école. ProgressionEtTableauDécisionnel-GestionDesComportementsDesÉlèves-2023.pdf	<ul style="list-style-type: none"> - Harmonisation des pratiques de la gestion du comportement 	<ul style="list-style-type: none"> - Tout le personnel 	Année scolaire 2024-2025

SIGNALEMENT DES ACTES D'INTIMIDATION

Les conseils scolaires doivent s'assurer que chaque membre de leur personnel prend au sérieux toutes les allégations d'intimidation, y compris de cyberintimidation, et agit rapidement, avec tact et sollicitude, dans son suivi auprès des élèves qui divulguent ou signalent des incidents ayant rapport à des actes d'intimidation. Les conseils scolaires doivent s'assurer que chaque membre de leur personnel qui travaille directement avec les élèves (administratrices et administrateurs, enseignantes et enseignants et autres membres du personnel scolaire) réagit à tout comportement d'élève susceptible de nuire au climat scolaire dans les situations où elle ou il juge qu'il est sécuritaire de le faire. Le comportement visé désigne tout comportement

inapproprié et irrespectueux observé à n'importe quel moment à l'école et à l'occasion de tout événement lié à la vie scolaire, y compris dans les environnements d'apprentissage virtuels. ([NPP144](#))

Stratégies pour encourager la dénonciation des actes d'intimidation	Outils de dénonciation (code QR, ou autres mécanismes utilisés par l'école)
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pour dénoncer des actes d'intimidation, l'élève est encouragé à: <ul style="list-style-type: none"> - Aller voir un adulte de confiance. - Dénoncer les actes en utilisant le billet de signalement de l'école et les boîtes de dépôt ➤ Pour signaler des actes d'intimidation, les adultes de l'école doivent : <ul style="list-style-type: none"> - Aviser la direction de l'école. Faire rapport à la direction s'il apprend qu'un élève peut s'être livré à une activité pouvant mener à une suspension ou à un renvoi de l'école. Signaler les actes ou les comportements à la direction de l'école dès qu'il est raisonnablement possible de le faire; - Remplir le formulaire : Rapport d'incident en lien à la sécurité dans les écoles – Partie I; - Consigner les incidents dans le registre des incidents de l'école; - Remplir le formulaire en ligne : Écoles sécuritaires - Déclaration d'incident; - Si un incident répond à plusieurs critères, plusieurs procédures de signalement s'appliquent. Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire. Veuillez suivre les exigences relatives au signalement : PROCÉDURE DE SIGNALEMENT DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL DANS LES CONSEILS SCOLAIRES Annexe H; - Tout membre du personnel qui est témoin d'un acte d'un élève qui pourrait mener à une suspension ou à une suspension en attente de renvoi doit, à l'aide du système de déclaration d'incident en ligne, remplir le 	<ul style="list-style-type: none"> - Le billet de signalement de l'école et les boîtes de dépôt <p>Pour signaler un cas d'intimidation en tant que parents, tuteurs, tutrices :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communiquer avec l'enseignant titulaire de votre enfant par courriel en plaçant la direction en c. c. Établissez la nature des faits avec exactitude. Consignez par écrit ce qui s'est passé et quand cela s'est produit.

formulaire Rapport d'incident en lien avec la sécurité dans les écoles conformément à la Loi sur l'éducation et selon ce qu'indiquent les notes Politique/Programmes nos [144](#) et [145](#) et les [Directives administratives no 3,204](#);

- Pour signaler un incident de violence ou un risque de violence, le membre du personnel doit fournir les informations demandées dans l'outil de déclaration des incidents qui se trouve au lien suivant : [Écoles sécuritaires - Déclaration d'incident](#) ;
- Si l'acte de violence ou le risque de violence contre le membre du personnel vient d'une ou d'un élève, le membre du personnel doit procéder de la même façon soit fournir les informations dans l'outil de déclaration d'incident en ligne. Le membre du personnel doit remettre ce formulaire rempli au plus tard 24 heures suivant l'incident. ([Directives administratives no 4,32](#)).

Après le signalement d'une situation d'intimidation :

1. La direction fait enquête.
2. La direction de l'école communique avec les parents ou avec les tuteurs ou tuteuses des élèves subissant des actes d'intimidation ainsi que des élèves s'y livrant, et les informer :
 - de ce qui s'est produit;
 - du préjudice subi par l'élève;
 - des mesures prises pour assurer la sécurité de l'élève, y compris les mesures disciplinaires prises en réponse à l'incident;
 - des soutiens qui seront proposés à l'élève en réponse à l'incident;
 - La direction de l'école communique aux parents pour discuter des mesures de soutien offertes à leur enfant.
3. En cas d'intimidation, la direction de l'école envisagera de recourir à la discipline progressive,

qui peut donner lieu à une suspension ou à un renvoi.

Suspension et renvoi :

Découvrez ce qui se produira si votre enfant est suspendu ou renvoyé de l'école, comment sont prises les décisions et quelles mesures de soutien sont offertes aux élèves pour le retour en classe. [Directives administratives no 3,32-STRATÉGIE POUR LA SÉCURITÉ DANS LES ÉCOLES](#)

Pour signaler une insatisfaction de la réponse de l'école :

- **Si des insatisfactions persistent, discuter avec la surintendance de l'éducation.**

Rôles et responsabilités des membres de la communauté scolaire

Les membres du personnel :

- Respecter le PPIMI de l'école;
- Veiller à la sécurité des milieux d'apprentissage des élèves;
- Recevoir les confidences des élèves;
- Participer au moyen de dénonciation;
- Intervenir s'il est témoin d'un « comportement d'élève qui nuit vraisemblablement au climat scolaire »;
- Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation;
- Consigner les incidents;
- Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire;
- Participer à la formation autonome et obligatoire - violence en milieu de travail;
- Participer volontairement aux sondages portant sur le climat scolaire.

Réactions possibles en cas d'intimidation :

- Nommer le comportement inapproprié;
- Demander à l'élève de cesser le comportement inapproprié;
- Expliquer pourquoi le comportement est inapproprié ou irrespectueux;
- Demander à l'élève de modifier son comportement à l'avenir;

- Fournir un soutien aux comportements positifs;
- Faire le signalement à la direction de l'école. Informer la direction dès qu'il est raisonnablement possible de le faire;
- Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation;
- Consigner l'incident;
- Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire.

Les élèves :

- Faire preuve de civisme et de respect envers le personnel de l'école ainsi qu'aux autres élèves de l'école;
- Respecter le code de conduite de l'école;
- Participer aux activités liées à la prévention de l'intimidation;
- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire;
- Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante;
- Dénoncer les actes et les gestes d'intimidation et de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement.

Réactions possibles en cas d'intimidation :

Adopter les comportements de protection et de coresponsabilité suivants :

- S'éloigner et aller chercher de l'aide plutôt qu'observer;
- Évaluer les risques;
- Demander calmement de cesser le comportement d'intimidation p. ex. « laisse donc faire... »;
- Offrir une présence alliée p. ex. « je ne suis pas d'accord », « je vais aller chercher de l'aide »;
- Signaler les cas d'intimidation ou de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement.

Les parents, tuteurs, tutrices :

- Se renseigner sur les sujets suivants : L'intimidation, la discipline progressive, les politiques de l'école en matière d'intimidation;
- Consulter le code de conduite de l'école;
- [Découvrez comment les écoles règlent les problèmes de comportement au moyen d'un processus de discipline progressive.](#)
- Consulter le bulletin d'information de l'école en matière d'intimidation;
- Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante;
- Consulter le plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation de l'école (PPIMI);

- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire -mai 2025;
- Participer aux ateliers pour les parents offerts par le conseil;
- Se porter bénévole lors de la tenue d'activités de prévention contre l'intimidation au sein de l'école;
- Être à l'écoute de son enfant;
- Aidez votre enfant à faire la distinction entre « moucharder », « rapporter » ou « dénoncer », et signaler un incident. Expliquez-lui que signaler un incident exige du courage et qu'il ne s'agit pas de causer des problèmes à un autre élève, mais de protéger l'ensemble des élèves;
- Aidez votre enfant à faire la différence entre rapporter et dénoncer. Expliquez-lui que rapporter consiste à dénoncer quelqu'un pour lui attirer des ennuis alors que dénoncer consiste à obtenir de l'aide lorsqu'on vous fait du mal, ou lorsqu'on fait du mal à une personne de votre connaissance, ou lorsque votre droit ou le droit de cette personne à être en sécurité est retiré;
- Établissez la nature des faits avec exactitude. Consignez par écrit ce qui s'est passé et quand cela s'est produit;
- Surveillez le comportement de votre enfant. Si vos rencontres avec le personnel scolaire ne mettent pas fin à l'intimidation, demandez à parler à la direction. Faites le suivi des mesures convenues lors de la réunion;
- Dénoncer les gestes d'intimidation et de violence au personnel scolaire;
- Informer le personnel de l'école si l'intimidation se poursuit;
- Participer à la recherche de solutions et à l'élaboration d'un plan d'intervention en cas d'intimidation;
- En cas d'incident grave, la direction d'école doit informer les parents des élèves concernés, sauf en de rares exceptions, et doit inviter les parents à discuter de mesures de soutien pour leur enfant;
- L'intimidation, y compris la cyberintimidation, est un exemple d'incident grave impliquant des élèves;
- En cas d'incident violent, la direction doit suivre les directives énoncées dans [Modèle provincial de protocole local entre la police et le conseil scolaire concernant le signalement à la police.](#)

La direction :

- Établir un comité des écoles sécuritaires et bienveillantes;
- Élaborer, à l'aide du comité, le plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation;
- Partager le PPIMI avec l'ensemble du personnel;
- Informer les parents du PPIMI lors de la rencontre du conseil d'école;
- Partager le PPIMI sur le site Internet de l'école;
- Assurer la mise en application du PPIMI dans son école;
- Suivre le protocole en cas d'intimidation ou la violence en milieu scolaire;
- Faire enquête sur les signalements en cas d'intimidation;
- Suivre toutes les étapes d'interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation;
- Veiller à la sécurité des milieux d'apprentissage des élèves;
- Si un incident répond à plusieurs critères, plusieurs procédures de signalement s'appliquent. Assurer les signalements multiples nécessaires;

- Assurer les suivis;
- Examiner et analyser les données sur le climat scolaire;
Rendre disponible les programmes et le soutien pour les élèves qui ont subi des actes d'intimidation, pour les témoins des actes d'intimidation et pour les élèves qui ont commis les actes d'intimidation.

RESSOURCES POUR LES PARENTS

Pour se renseigner davantage sur la prévention et la signalisation de l'intimidation :

- [Ce que tout parent doit savoir | PREVNet - L'Autorité canadienne en matière de prévention de l'intimidation](#)
- [Ressources pour parents - Cyberintimidation | HabiloMédias \(habilomedias.ca\)](#)
- [Ressources sur la sécurité sur Internet – Ressources pour parents de la 4^e à la 8^e année - OPHEA](#)
- [ParentsCyberAvertis.ca](#)
- [Réalité dangereuse : Ce que tout parent doit savoir sur le métavers – protegeonsnosenfants.ca \(protectchildren.ca\)](#)
- [Jouer en sécurité dans le métavers \(ecno.org\)](#)

Je veux me renseigner sur les activités en ligne des enfants de...

- [Enfants de 5–7 ans](#)
- [Enfants de 8–10 ans](#)
- [Jeunes de 11–12 ans](#)
- [Jeunes de 13–15 ans](#)
- [Parents partenaires en éducation](#)
- [L'intimidation : Essayons d'y mettre un terme Guide pour les parents d'élèves de l'élémentaire et du secondaire \(gov.on.ca\) \(Le guide\)](#)
- [L'intimidation : Essayons d'y mettre un terme](#) – Site Web

- [Le code de conduite de l'Ontario pour le secteur de l'éducation : Guide des parents](#)
- [Écoles sécuritaires et accueillantes \(gov.on.ca\)](#)

Santé mentale en milieu scolaire Ontario :

<https://smho-smsso.ca/parents-et-aidants-naturels/>

Ateliers pour parents offerts par le conseil :

Retrouver les liens de connexion ici [Ateliers pour les parents \(csviamonde.ca\)](#)

Ateliers pour parents offerts par des organismes externes:

[L'intimidation et le conflit Parent / Tuteur par Brave Éducation](#)

- [Parents, tutrices et tuteurs : Partenaires pour la prévention](#) – Ateliers pour parents gratuits en ligne par Copa-Bien-être à l'école
- [Prévention de l'intimidation](#) - Ateliers pour parents gratuits en ligne par Copa-Bien-être à l'école